

**La préfète de l'Allier
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'instruction administrative
de quatre demandes de permis de construire déposées par la société CPV SUN 40
en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol,
au lieudit « Les Marais » sur le territoire
de la commune de CHAMBLET**

Par arrêté préfectoral n° 1613/2020 du 26 juin 2020, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du **vendredi 17 juillet 2020 au lundi 17 août 2020 inclus**.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Les communes concernées par cette enquête sont : Chamblet, Nérès les Bains et Malicorne.

Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est M. Bernard VELUT (conseiller principal d'éducation, en retraite). En cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est consultable, pendant la durée de l'enquête :

- sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr
[Accueil](#) > [Publications](#) > [Enquêtes et consultations publiques](#) > [Consultations publiques en cours](#)
- sur support papier, en mairie de Chamblet, Nérès les Bains et Malicorne (aux jours et heures d'ouverture) ;
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête :
<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-chamblet2/>

Le dossier d'enquête publique comprend un rapport d'étude d'impacts sur l'environnement, relatif au projet.

Les observations et propositions du public pourront être formulées à partir du vendredi 17 juillet 2020, 9 h 00, jusqu'au lundi 17 août 2020, 11 h 30 (heure de clôture de l'enquête), selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie de Chamblet, siège de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture ;
- par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Chamblet ;
- par voie électronique à l'adresse suivante :
parc-solaire-chamblet2@democratie-active.fr
- sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante :
<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-chamblet2/>
- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur, pendant ses **permanences assurées les jours suivants** :

Mairie de Chamblet :	- Vendredi 17 juillet 2020	de 9 h 00 à 11 h 30
	- Mardi 21 juillet 2020	de 9 h 00 à 11 h 30
	- Jeudi 30 juillet 2020	de 9 h 00 à 11 h 30
	- Mercredi 5 août 2020	de 9 h 00 à 11 h 30
	- Lundi 17 août 2020	de 9 h 00 à 11 h 30

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête à la mairie de Chamblet. Les observations adressées par voie électronique seront consultables sur le site susvisé et également annexées au registre d'enquête déposé en mairie de Chamblet.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Chamblet et sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

- M. Bernard VELUT, en mairie, lors des permanences précitées :
Mairie de Chamblet – place du onze novembre – 03170 CHAMBLET
Tél : 04 70 07 80 58

- Société CPV SUN 40
M. Antoine FILLAULT – 47 rue J.A. Schumpeter – 34470 PEROLS
Tél. : 06 71 94 06 95 - Courriel : a.fillault@luxel.fr